

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU MERCREDI 14 AVRIL 2021 VALANT PROCES VERBAL

Présents : Mmes : PEREIRA S., CECCHINI C., MENSE M., BELLON S., FELLON-JOUVAL F., VANEL M.

Messieurs : EVEN P. , CORNAND JB., POUCEL A., BLANC P., CASTANO C., MASSEL A., HENAREJOS F.

Absent excusé :

Absents : Mme POIMBOEUF J.

Procuration :

Ouverture de séance 19h00

Nomination du secrétaire de séance : Monsieur POUCEL Aurélien

Madame la Maire donne lecture des décisions du Maire qui ont été prises dans le cadre de ses compétences :

DECISION DU MAIRE N°2021-009 : Non application du droit de préemption sur la parcelle AI 312 d'une superficie de 1 a 94 ca, parcelle située 20 lot le Saint Jaume à Villars 84 appartenant à Monsieur VIDAL Frédéric et Madame VINCENT Amélie, domiciliés au 260 Rte du Stade 20 lotissement le Saint Jaume à Villars 84.

DECISION DU MAIRE N°2021-010 : Non application du droit de préemption sur la parcelle AI 172 d'une superficie totale de 02 a 76 ca, parcelle située la Côte St Jaume à Villars 84 appartenant à Monsieur BOULANGER Serge et Madame VALENTIN Catherine domiciliés au 275 Route du Stade à VILLARS 84.

DECISION DU MAIRE N°2021-011 : : Non application du droit de préemption sur la parcelle AI 417 d'une superficie 488 M², parcelle située La Côte St Jaume formant le lot 4 à Villars 84 appartenant à BGI Immobilier au THOR 84.

DECISION DU MAIRE N°2021-012 : Non application du droit de préemption sur la parcelle AI 431 d'une superficie totale de 534 m², parcelle située La Côte St Jaume formant le lot 18 à Villars 84 appartenant à BGI Immobilier au THOR 84

A l'ordre du jour

1°) Autorisation de signer les documents concernant la vente de la remise chez le notaire

Madame la Maire explique que lors du dernier conseil Municipal le point sur la vente de la remise, immeuble situé 55 rue du Collet, avait été ajourné afin de contrôler la régularité de cette transaction. Il en est ressorti que la Commune n'avait pas obligation de faire de publicité, ni de vendre la parcelle au plus offrant. Madame la Maire rappelle l'estimation du service des domaines qui a évalué ce bien à 30.800,00€ La mairie étant engagée auprès de Monsieur BESSON Frédéric qui s'était porté acquéreur de ce bien au prix de l'estimation faite par les domaines, elle propose à l'assemblée de finaliser cette vente avec Monsieur BESSON Frédéric auprès du notaire Maître Célia MAGNAN Notaire au Thor et demande l'autorisation de signer tous les documents afférents à cette affaire.
Vote à l'unanimité.

2°) Besoin d'agent contractuels pour l'année 2021

Madame la Maire rappelle les différents textes de Loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment les

articles 3, 3-1 et 3-2, le décret n°88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi de 1984 précitée, relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale. Il explique qu'afin de faire face au manque de personnel ou pour un surcroît de travail temporaire il y a lieu de prendre une délibération pour faciliter le recrutement en cas de besoin.

Vote à l'unanimité.

3°) Projet de rénovation énergétique de l'école : dotation de soutien à l'investissement

(DSIL)

Madame la Maire informe l'assemblée qu'en date du 16 novembre 2020 un devis a été signé pour confier à Monsieur MOYA Jean-Pierre énergie consultant, un audit énergétique sur le bâtiment de l'école communale, afin de rechercher une solution, la mieux appropriée, s'inscrivant dans une démarche de développement durable. Il en ressort de ce rapport un coût prévisionnel de travaux de 348.984,00 € HT auquel il convient de rajouter 35.000,00 € HT d'honoraires divers. Madame la Maire demande au Conseil Municipal d'adopter ce projet d'une part et l'autorisation de faire une demande de subvention auprès de l'Etat dans le cadre de la Dotation de Soutien à l'investissement Local à hauteur de 80 % du projet, d'autre part.

Vote à l'unanimité

4°) Approbation du schéma de mutualisation des services du Pays d'Apt Luberon 2021-2026

Madame la Maire donne lecture du schéma de mutualisation des services du pays d'Apt Luberon 2021-2026, que lui a transmis la Communauté de Communes du Pays Apt Luberon. Cette mutualisation des services est un outil visant à rationaliser et optimiser les ressources du bloc local. Les objectifs visent à renforcer les services, améliorer la gestion des ressources humaines avec la possibilité de faire des économies sur les charges de fonctionnement ; améliorer le service public à la population ; assurer la mise en œuvre d'un projet de territoire ; garantir entre collectivités, entre agents et élus une meilleure fluidité et efficacité relationnelle dans la gestion des dossiers techniques ; assurer aux communes, notamment les plus petites, la maîtrise dans la gestion des dossiers et dans leur réflexions, dans un souci constant d'équité territoriale et de respect.

Pour la Commune de Villars :

Mise à disposition descendante de services de la CCPAL vers les Communes :

CONSERVATOIRE DE MUSIQUE

Mutualisation descendante :

Informatique (logiciel de système d'information géographique SIMAP pour l'urbanisme

Création de services communs :

Instruction des autorisations d'urbanisme

Mise en conformité des communes au regard du Règlement Général Européen sur la Protection des Données (RGPD)

Transferts de compétences :

CCPAL au SYNDICAT DES EAUX DURANCE VENTOUX

CCPAL au SIRTOM

CCPAL au Syndicat Intercommunal de Rivière du Calavon Coulon (SIRCC) gestion de la GEMAPI

A l'unanimité le conseil municipal approuve le schéma de mutualisation

5°) Travaux de réfection de l'accès à ENS et études pour la création d'un sentier et le réaménagement d'un parking – demande de subvention

Madame la Maire explique que depuis le 10 juillet 2009, la Colline de la Bruyère située sur la Commune de Villars a été intégrée au réseau ENS (Espace Naturel Sensible) du département. Le 11 mars 2019 le plan de gestion a été validé. Actuellement le chemin d'accès à ce site est en très mauvais état suite aux différentes intempéries. Une étude a été faite et permettrait la réfection de ce chemin ainsi que la mise en place d'une signalétique directionnelle, ainsi que l'aménagement du secteur à galerie. L'ensemble de ces projets ont un coût de 9.355,00 € HT. Madame la Maire demande à l'assemblée d'approuver ce projet et de l'autoriser à solliciter le Conseil Départemental de Vaucluse pour une aide à hauteur de 60 %.

A l'unanimité le Conseil Municipal approuve ce projet et autorise Madame la Maire à faire toutes les démarches nécessaires afin de solliciter le Département et de mettre en place les travaux.

6°) Votes des subventions aux associations

Madame la Maire demande au Conseil de voter les subventions à verser aux associations pour l'année 2021.

NOM ASSOCIATION	MONTANT SUBVENTION 2021
ASSOC DONNEURS DE VOIX	50
FESTIVAL CINEMA D'AFRIQUE	400
BIBLIOTHEQUE DE VILLARS	792
SPA	100
COMITE DES FETES	4 000
BIKE CLUB DES MONTS DE VAUCLUSE	100
HANDIC'APT	150
LA BOULE AMICALE	350
HAPA	100
AMICALE SAPEURS POMPIERS D'APT	200
SOCIETE DE CHASSE DE VILLARS	200
SOUVENIR Français	75
VIVRA-VILLARS	500
APE LES PETITS VILLARSOIS	500
OCCE 84 COOP SCOLAIRE	500
TOTAL	8 017

Vote à l'unanimité

7°) Vote des taux d'imposition 2021

Madame la Maire demande au Conseil de fixer les taux d'imposition des taxes directes locales pour l'année 2021.

Elle rappelle les taux d'imposition communaux de 2020.

Taxe foncière (bâti) : 10,74 %

Taxe foncière (non bâti) : 66,00 %.

Le produit attendu compte tenu de l'augmentation des bases d'impositions prévisionnelles de 2021 s'élèverait en cas de reconduction des taux à 148.910,00 €.

A l'unanimité le Conseil Municipal décide de reconduire les taux d'imposition de 2020. soit pour 2021 :

25,87 % (suite à la réforme : le taux est l'addition du taux de la commune 10,74 % et 15,13 % Du Département), pour la **taxe foncière (bâti)**

66,00% taxe foncière (non bâti)

8°) Vote du Budget Primitif 2021

En section de Fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **949.249,01 €**.

Les recettes s'élèvent à **548.628,00 €**, plus le résultat reporté de 2020 de **400.621,01€**

En section d'investissement :

Les propositions de dépenses nouvelles s'élèvent à 291.113,35 €.

Elles comprennent : le remboursement du capital des emprunts pour 38 000 € ; Les programmes d'investissement pour à 253.113,35 € soit :

Travaux site de la Bruyère : 11.000,00 €, Licences informatiques : 4.924,00 €, acquisition de matériel : 13.335,00 €, travaux de bâtiments : 18.500,00 €, réfection Rue Neuve : 94.000 €, acquisition matériel cantine : 13.500,00 €, création de parkings : 60.000 €, rénovation thermique école : 17.854,35 €, Révision PLU : 20.000 €

Les restes à réaliser en dépenses d'investissement sont de 240.812,68 €.

soit un total de **dépenses** inscrites au budget de **531.926,03 €**

Les propositions de recettes nouvelles d'investissement s'élèvent à 175.328,40 €

Elles comprennent la T.A., F.C.T.V.A. : 29.000 €, l'affectation de résultat pour 24.861,76 €, le virement de la section de fonctionnement pour 40.000,00€, les subventions pour 81.466,64 €.

Les restes à réaliser en recettes d'investissement sont de : 84.903,97 €.

L'excédent d'investissement reporté de 2020 est de 271.693,66 €

Soit un total de **recettes** inscrites au budget de **531.926,03 €**.

9°) Questions diverses

Monsieur POUCEL demande quand sera repris la voirie suite aux travaux d'ENEDIS. Madame la Maire répond que concernant nos voies communales les travaux sont prévus fin Mai.

Monsieur HENAJEROS explique que les riverains de la Rue neuve sont inquiets par rapport au travaux de réfection de cette rue qui doivent être entrepris, notamment concernant la végétation. Madame la Maire répond qu'il est prévu de conserver au maximum les plantations qui sont directement en terre. Et que des bacs à fleur sont prévus pour enlever tous les pots qui sont actuellement sur le bord de la rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 15.

Vu pour être affiché le

Madame le Maire :
Sylvie PEREIRA

Le secrétaire de séance :
Aurélien POUCEL



A handwritten signature in black ink, which appears to be "Aurélien POUCEL", written in a cursive style.